



Offre importante et diversifiée d'hébergement touristique en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Doté d'un important patrimoine, le Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées dispose de la première capacité d'hébergement touristique de France grâce aux résidences secondaires, qui sont particulièrement nombreuses sur le littoral et dans les massifs montagneux. Elles représentent 2,5 millions de lits. Les 1 500 campings sont plutôt de grande taille, classés « haut de gamme » et situés sur le littoral. Ils offrent près de 500 000 lits. Avec plus de 2 000 établissements et 130 000 lits, l'offre hôtelière est concentrée dans les aires urbaines et dans des sites remarquables, comme Lourdes, 2^e commune de France pour le nombre d'hôtels.

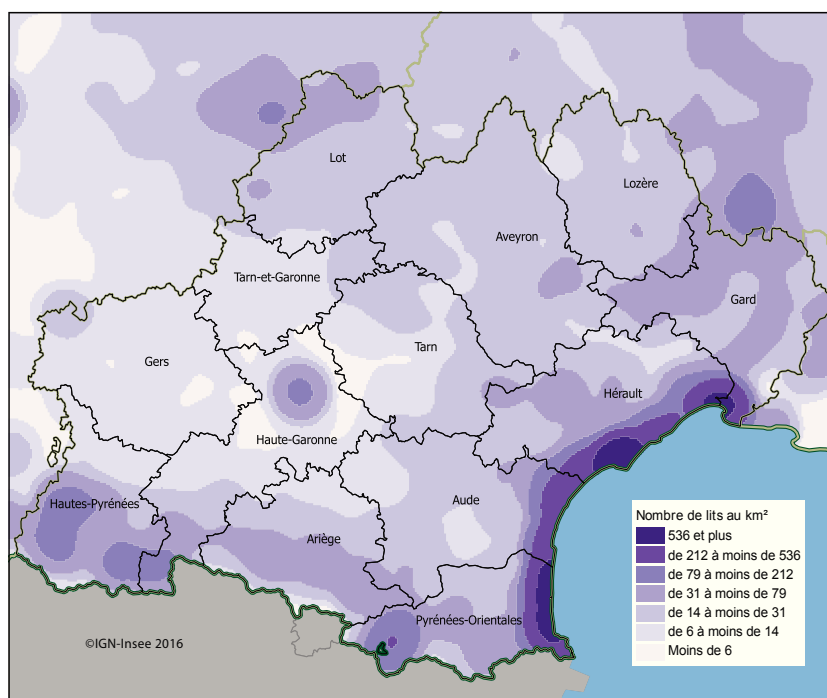
Pascale Marasovic et Bernard Canonéro, Insee

Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées : une destination touristique de 1^{er} rang

Avec 72 700 km² et 13 départements, le Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (LRMP) est la 2^e plus grande région de France métropolitaine. Avec 8 sites classés au patrimoine de l'humanité de l'Unesco, 2 parcs nationaux, 1 parc naturel marin et 6 parcs naturels régionaux, la région dispose d'un fort patrimoine touristique.

Une façade méditerranéenne de 250 km, des massifs montagneux, de vastes plaines, les coteaux ou la Camargue composent un paysage diversifié, favorable à l'exercice d'une multitude d'activités touristiques. Pendant la saison d'été 2015, la région a accueilli 10,4 millions de touristes qui ont séjourné 40,6 millions de nuitées. Avec 15 % des nuitées de France Métropolitaine, la région se situe au 1^{er} rang pour la fréquentation touristique (*Insee Flash Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées n°6, février 2016*).

1 Nombre de lits touristiques dans les campings, les hôtels et les résidences secondaires au km² en 2012



Note : Les lits dans les villages de vacances, auberges de jeunesse et résidences de tourisme ne sont pas pris en compte.

Source : Insee, Recensement de la population 2012 exploitation principale - Pôle de compétence tourisme données 2015.

LRMP, la première capacité d'hébergement touristique en France

L'offre d'hébergement marchand et les résidences secondaires¹ de la région constituent la première capacité d'hébergement touristique des régions de France métropolitaine. Elle est particulièrement dense sur le littoral, du fait de la présence des résidences secondaires. La densité touristique, c'est-à-dire le nombre de lits au km² est de 662 lits/km² contre 42 lits au km² dans la région et 35 lits au km² en France métropolitaine. La région se situe au cinquième rang en terme de densité touristique, derrière PACA (91), l'Île-de-France (81), la Corse (58) et la Bretagne (53) (figure 1). La capacité d'hébergement des résidences secondaires estimée à 2,5 millions de lits représente les trois quarts de l'offre d'hébergement. Cependant le taux d'occupation estimé en moyenne à 42 jours par an est plus faible que les autres types d'hébergement touristique. En effet, les résidences secondaires sont souvent réservées à l'usage privatif de leur propriétaire, amis ou famille. L'offre d'hébergement marchand destinée à la location pour la clientèle touristique de passage représente quant à elle plus de 4 000 établissements (hôtels, campings et autres hébergements collectifs), auxquels il convient d'ajouter plus de 11 000 meublés de tourisme et chambres d'hôtes.

LRMP au 3^e rang pour l'offre d'hébergement marchand grâce au poids de l'hôtellerie de plein air

Avec une capacité touristique de plus de 810 000 lits dans l'hébergement exclusivement marchand (figure 2), le Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées détient 15 % de la capacité nationale. Il se situe au 3^e rang pour l'offre d'hébergement marchand de France métropolitaine, derrière Aquitaine-Poitou-Charente-Limousin et Auvergne-Rhône-Alpes. Les 4 200 hôtels de tourisme, campings et autres hébergements collectifs constituent 95 % de cette offre avec 772 500 lits. Quelques 38 500 lits dans les meublés classés et les chambres d'hôtes viennent compléter cette offre.

La 2^e offre en hôtellerie de plein air, avec un positionnement haut de gamme

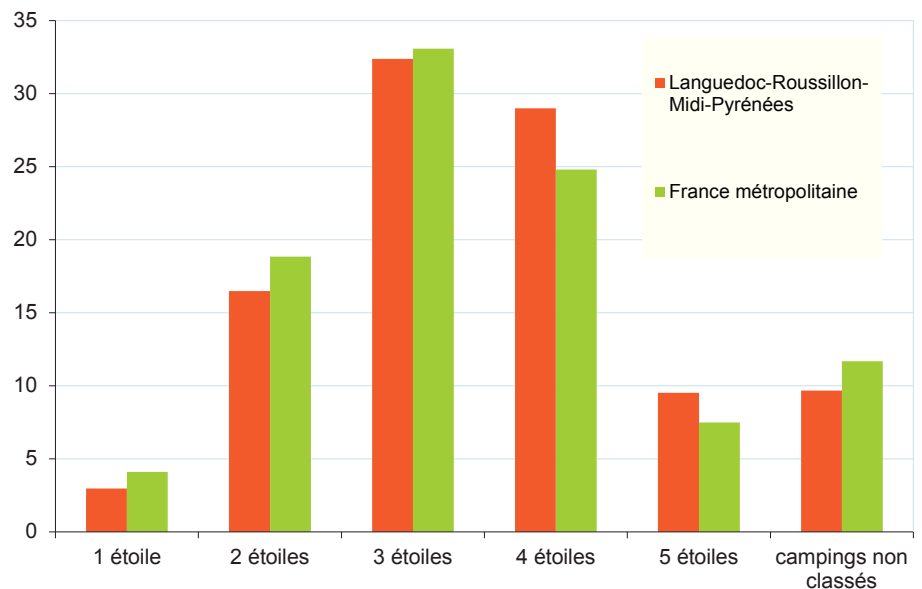
Comme en France métropolitaine, la place de l'hôtellerie de plein air est dominante en LRMP et ce de manière encore plus marquée. Elle représente 61 % de la capacité régionale

2 L'offre d'hébergement marchand en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées au 1^{er} janvier 2016

	Établissements	Capacité touristique (en nombre de lits)	Structure de l'offre régionale (en %)	Structure de l'offre nationale (en %)
Campings	1 489	490 860	60,5	51,0
Hôtels de tourisme	2 076	129 650	16,0	24,3
Résidences de tourisme	360	104 120	12,8	12,8
Villages de vacances	196	44 870	5,5	4,7
Auberges de jeunesse	32	2 980	0,4	0,6
Total hébergements collectifs	4 153	772 480	95,3	93,5
Meublés classés de tourisme (2015)	6 680	29 190	3,6	5,3
Chambres d'hôtes (2015)	4 640	9 280	1,1	1,2
Total hébergements marchands	15 473	810 950	100,0	100,0

Sources : Insee en partenariat avec la DGE, des partenaires territoriaux, Fédération Nationale des Gîtes de France, Clévacances, Fleurs de soleil, Accueil paysan
Enquête de fréquentation touristique dans l'hôtellerie (EPH), dans l'hôtellerie de plein air (EFHPA) et dans les autres hébergements collectifs touristiques (EFAHCT)

3 Répartition de la capacité de l'hôtellerie de plein air par catégorie au 1^{er} janvier 2016 en %



Sources : Insee en partenariat avec la DGE et des partenaires territoriaux, enquête EFHPA

d'hébergement contre 51 % en France. La région se place au premier rang des régions françaises en nombre de terrains de camping et au 2^e rang pour sa capacité d'accueil derrière Aquitaine-Poitou-Charente-Limousin. Les 1 500 campings implantés à 80 % en zone littorale peuvent accueillir près de 500 000 touristes, soit 18 % de la capacité nationale. Comme au plan national, les campings 3 étoiles sont les plus nombreux. En outre, les campings haut de gamme 4 et 5 étoiles sont surreprésentés dans la région. Ces derniers concentrent 39 % de l'accueil contre 32 % en France métropolitaine (figure 3). La capacité d'accueil des 40 campings classés 5 étoiles, proche de 46 800 lits est la première de France. De façon générale, les campings de grande taille sont souvent mieux équipés et plutôt classés haut de gamme. En région, un camping 5 étoiles dispose en moyenne de 1 200 lits (1 000 en France métropolitaine)

soit une fois et demi de plus qu'un camping 4 étoiles et trois fois plus qu'un camping 3 étoiles. Dans la région, comme en France, pour mieux répondre à la demande des touristes, l'offre d'hébergement en emplacement équipé se développe. La part de la capacité réservée à l'hébergement léger de type mobil home est supérieure à la moyenne nationale offrant 28 % de la capacité de l'hôtellerie de plein air contre 21 % en France métropolitaine. 140 000 touristes peuvent bénéficier de ce mode d'hébergement. Les campings haut de gamme réservent plus de la moitié des emplacements aux mobil home.

¹ Les résidences secondaires sont comptabilisées dans le recensement. Elles comprennent une partie des villages de vacances, des résidences de tourisme et des meublés qui font partie de l'offre d'hébergement marchand.

Une offre hôtelière concentrée dans les aires urbaines et dans des sites remarquables

Au 1^{er} janvier 2016, les 2 080 hôtels de la région offrent une capacité de 130 000 lits (figure 4). Le parc hôtelier se situe au quatrième rang des régions métropolitaines avec 11 % des établissements et 10 % de la capacité d'accueil de la France métropolitaine (13 % de l'accueil de province).

L'offre hôtelière est concentrée dans les aires urbaines et dans des sites remarquables. Lourdes, Toulouse, Montpellier et Carcassonne sont en tête du classement des communes ayant le plus d'hôtels et de lits. Les hôtels classés 2 et 3 étoiles sont surreprésentés dans la région, encore plus qu'au niveau national. Ils concentrent les deux tiers de la capacité régionale contre seulement 61 % en France métropolitaine (figure 5).

Trois établissements sur 10 sont des hôtels 3 étoiles, qui abritent 40 % des lits, soit la plus grande capacité régionale hôtelière. Un tiers des établissements sont des hôtels 2 étoiles mais s'ils sont les plus nombreux du parc avec 700 établissements, leur taille est plus petite et leur capacité plus faible au regard des hôtels de gamme supérieure.

Une hôtellerie de luxe moins présente

L'hôtellerie de luxe est moins présente dans la région. Les établissements classés 4 ou 5 étoiles représentent 7 % du parc contre 9 % en province et 11 % en France métropolitaine. Les hôtels 5 étoiles rassemblent 1 % de la capacité régionale contre 3 % en province.

Ces derniers, peu nombreux, sont aussi plus petits disposant en moyenne de 50 chambres par établissement contre 56 en province et 68 en France métropolitaine. De ce fait, et contrairement à l'offre en l'hôtellerie de plein air, la capacité d'accueil de l'hôtellerie de luxe est moins prégnante offrant 15 % de l'offre régionale contre 21 % en métropole, et 17 % en province.

Ces hôtels de luxe sont présents dans les aires urbaines, les sites remarquables, mais pratiquement absents des stations balnéaires.

Lourdes : 17 % de l'offre hôtelière de LRMP

Lourdes joue un rôle prépondérant dans le positionnement national de la région. C'est le 2^e parc hôtelier de France, loin derrière Paris, avec 155 hôtels et 22 000 lits, soit 17 % de l'offre hôtelière régionale. Lourdes regroupe 25 % de l'offre d'hébergement régionale en hôtels 3 et 4 étoiles.

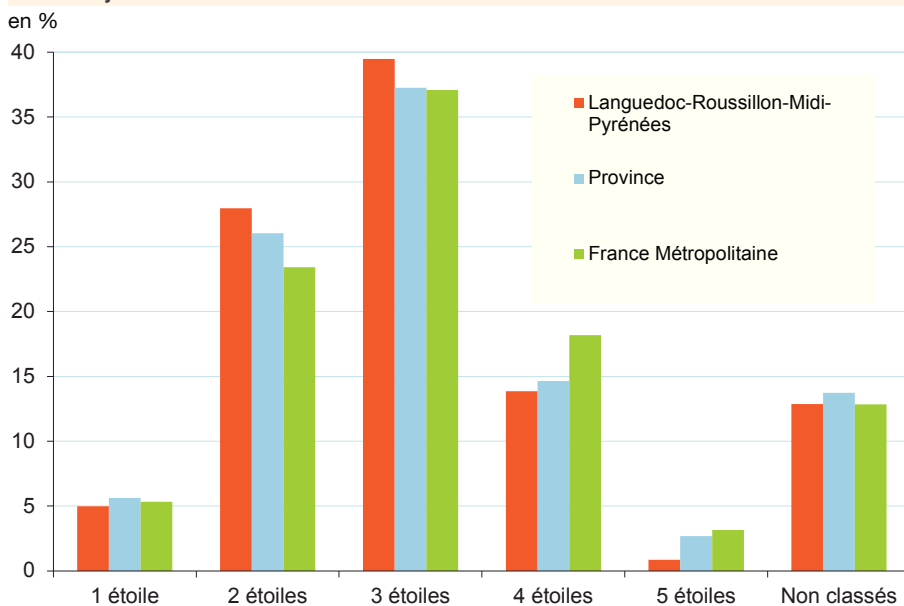
En effet, la capacité d'accueil des 17 hôtels 4 étoiles, proche des 5 000 lits est particulièrement développée. Pour répondre

4 Capacité des hôtels et des campings de la région au 1^{er} janvier 2016

	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles	Non classés	Total	
Hôtel	Établissements	81	699	623	132	11	530	2 076
	Chambres	3 240	18 130	25 600	8 980	550	8 340	64 820
	Capacité en lits	6 470	36 260	51 190	17 950	1 100	16 680	129 650
Camping	Établissements	82	323	464	193	40	387	1 489
	Emplacements	4 840	26 970	52 980	47 450	15 580	15 810	163 620
	dont emplacements équipés	350	3 350	14 420	18 500	8 130	1 860	46 610
	Capacité en lits	14 530	80 900	158 930	142 350	46 740	47 420	490 860

Sources : Insee en partenariat avec la DGE et des partenaires territoriaux, enquête EFH et EFHPA, Atout France

5 Répartition de la capacité hôtelière selon le classement des établissements au 1^{er} janvier 2016



Champ : France métropolitaine, hôtel d'au moins 5 chambres ouvert tout ou partie de l'année
Note de lecture : 90 % des hôtels non classés sont d'anciens établissements 0,1 ou 2 étoiles qui n'ont pas demandé le nouveau classement mis en place à partir de 2012.

Sources : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

à la demande spécifique des groupes de touristes, ces hôtels sont plutôt plus grands qu'ailleurs, avec par exemple 147 chambres en moyenne pour un hôtel 4 étoiles contre 68 dans la région.

Moins d'hôtellerie de chaîne et plus de petits hôtels indépendants

Comme en province, l'accueil hôtelier est concentré à 40 % en périphérie des villes où l'implantation des hôtels de chaîne, résolument tournés vers la clientèle d'affaire, est la plus propice.

Quatre hôtels sur 10 sont des établissements portant l'enseigne d'un groupe hôtelier. Avec des établissements plus petits, l'hôtellerie de chaîne concentre seulement 47 % de la capacité d'hébergement régionale contre 57 % en province. 790 hôtels de chaînes disposent d'environ 60 400 lits, soit 48 chambres en moyenne par établissement contre 52 en province.

Outre la petite taille des hôtels de chaîne, le nombre important d'hôtels indépendants, disposant de moins de capacité, conduit à

un faible nombre de chambres et de lits dans les hôtels de la région, comparé aux régions de province.

Villages de vacances, résidences de tourisme et auberges de jeunesse : 150 000 lits répartis dans toute la région

Villages de vacances, résidences de tourisme et auberges de jeunesse complètent l'offre d'hébergement marchand touristique dans une proportion identique à celle de la métropole soit 18 % de l'offre totale.

La région propose près de 150 000 lits dans ces types d'hébergements collectifs dont 70 % dans les résidences de tourisme et un peu plus du quart dans les villages de vacances.

C'est une offre qui est présente partout dans la région. Toutefois, la majeure partie des capacités d'accueil est concentrée dans les deux métropoles régionales, les grandes stations du littoral ou du massif pyrénéen (figure 6).

Les résidences de tourisme constituent une part importante de l'offre d'hébergement en Ariège, dans l'Aude et dans les Pyrénées-Orientales

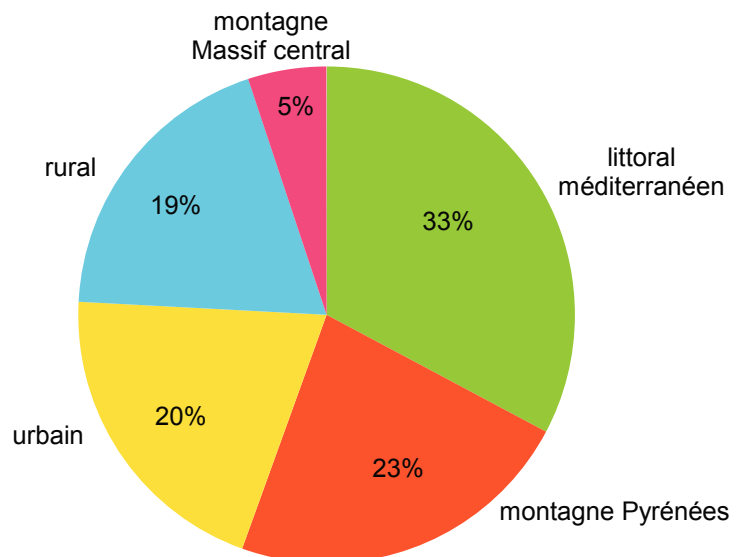
En forte croissance depuis les années 1970, faisant l'objet d'avantages fiscaux pour développer le parc immobilier locatif dans les stations de sport d'hiver, les résidences de tourisme ont depuis gagné le littoral et la campagne, puis dans les années 2000 la ville (Appart hôtels, Citadines par exemple). Ce type d'hébergement constitue aujourd'hui une part importante de l'offre d'hébergement en Ariège, dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Dans l'Ariège cette offre est trois fois supérieure à celle de l'hôtellerie, dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales c'est deux fois plus.

Dans plus de 100 communes, stations thermales, de ski ou balnéaires cette offre dépasse celle de l'hôtellerie classique.

L'Hérault dispose du quart de la capacité touristique de la région

L'hôtellerie de plein air est le mode d'hébergement collectif principal dans la quasi-totalité des départements excepté en Haute-Garonne, et en Hautes-Pyrénées, où Toulouse et Lourdes portent le poids de l'hôtellerie. Dans le Gard, la part de cet hébergement représente les trois quarts de la capacité du département. Il est de 70 % dans l'Hérault. ■

6 Répartition par espace touristique national des autres hébergements collectifs au 1^{er} janvier 2016



Sources : Insee en partenariat avec la DGE et des partenaires territoriaux, enquête EFAHCT

Définitions

Hôtellerie de tourisme

Pour être qualifié d'« hôtel de tourisme », un établissement hôtelier doit comporter au moins 5 chambres et recevoir une clientèle de passage. Les hôtels classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés en cinq catégories, de 1 à 5 étoiles, en fonction de leur confort, de leur équipement et de leurs services.

Hôtellerie de chaîne

Elle est définie comme l'ensemble des hôtels ayant une enseigne d'un groupe hôtelier quel que soit leur statut juridique (filiales, franchisés...). Les hôtels de chaîne sont en grande majorité homologués tourisme. Il arrive cependant qu'une partie des hôtels d'une même enseigne ne soit pas classée, soit parce que le groupe ne le demande pas, soit en raison de spécificités locales.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Résidence secondaire

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

Résidence de tourisme

C'est un établissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ensemble homogène de chambres ou d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires, offerts en location pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale.

Une résidence de tourisme peut être composée de natures d'hébergement variées : appartement, chambre, mobile home (type camping).

Les résidences de tourisme classées le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Elles sont classées de 1 à 5 étoiles.

Insee Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

36 rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 Toulouse Cedex 4

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Grouthier

Rédacteur en chef :

Pierre Girard

Composition :

Sandra Frus

ISSN 2493-4178

© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Mémento du tourisme, Direction générale des entreprises du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, édition 2015
- Francastel S., « Les résidences secondaires en France métropolitaine : essor des propriétaires résidant à l'étranger », Direction générale des entreprises du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, *Tourisme Infos Stat* n°2008-3, 2008
- « La résidence secondaire en France : fonctionnement économique, mise en marché, services d'intendance », *Atout France*, décembre 2010
- Lefebvre M., Frayssinet D., « La qualité des résidences secondaires, une question majeure pour le tourisme en Languedoc-Roussillon », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse* n°7, novembre 2011
- Auriac E., Meloux S., Rabier R., « Saison été 2015 : retour des touristes français dans la région », *Insee Flash Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* n°6, fév. 2016

Crédit photos : Airbus SAS, Insee

